

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 5 juin 2026

Délibération n° CCAS-DEL2026-13

Nombre de membres en exercice : 16

Présents : 12

Votants : 15

**Objet : BUDGET PRINCIPAL BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
ANNÉE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 10 juin à 18 heures et 00 minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Services Publics Marcel-LAFOUASSE – 12 Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilles BAYART, Maire d'Étampes.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilles	BAYART	Représentant élu
M.	Bésart	BLAKAJ	Représentant élu
Mme	Géraldine	PATARD	Représentante élue
M.	Régis	DARRIBERE	Représentant élu
Mme	Laura	HOURMAN	Représentante élue
M.	Olivier	SIGMAN	Représentant élu
Mme	Annie-Claude	MOZZANI	Représentante élue
Mme	Annick	RAMEAU	Représentante de la Mission Locale du Sud-Essonne
M.	Maurice	BOISDON	Représentant de la Croix Rouge
M.	Laurent	GUIGNARD	Représentant de l'association Revivre - ESAT Paul BESSON
Mme	Marie-Dominique	GOUEHI	Membre participant à des actions sociales d'insertion
M.	Bruno	HACQUIN	Membre participant à des actions sociales contre l'isolement des séniors

ETAIENT ABSENTES REPRESENTÉES : Mme Catherine RONSIN représentée par Mme Annie Claude MOZZANI, Mme Irène DOSNE représentée par M. Gilles BAYART, M. Michel BÂTARD représenté par Mme Annick RAMEAU.

ETAIENT ABSENTES : Mme Sylvaine LE STRAT ;

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Régis DARRIBERE

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° n°CCAS-DEL2026-05 du 30 avril 2026 relative au vote du budget primitif 2026,

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif 2026 en fonctionnement et en investissement, afin de répondre, au plus près, à la réalité des besoins.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 contre (Mme MOZZANI et Mme RONSIN)

- Approuve le budget supplémentaire 2026 présenté :

- Pour la section de fonctionnement, en équilibre, à la somme de 46 098,56 €,
- Pour la section d'investissement, en déséquilibre avec 128 933,23 € en dépenses et 256 911,97 € en recette.

En fonctionnement :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	46 098,56 €	
TOTAL DES DEPENSES		46 098,56 €	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		900,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		45 198,56 €
TOTAL DES RECETTES			46 098,56 €

En Investissement :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		
		Budget Supplémentaire	Restes réaliser à	Total
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	90 877,12 €	38 056,11 €	128 933,23 €
TOTAL DES DEPENSES		90 877,12 €	38 056,11 €	128 933,23 €

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		
		Budget Supplémentaire	Restes réaliser à	Total
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	256 911,97 €	0,00 €	256 911,97 €
TOTAL DES RECETTES		256 911,97 €	0,00 €	256 911,97 €

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Le Président
 Gilles BAYART



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication 25 JUIN 2026 et de sa réception par le représentant de l'Etat.